

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

N°	2023	O3	O3
----	------	----	----

**OBJET : COMPTE DE GESTION 2022 RPA LES JARDINS DE NOISY**

**En exercice** : 17 L'an deux mil vingt-trois, le quinze juin, à dix-huit heures trente,  
**Présents** : 11 le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Noisy-le-Roi,  
**Absents représentés** : 4 légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de  
**Absents excusés** : 0 Monsieur Marc TOURELLE, Président.  
**Absentes** : 2  
**Votants** : 15

**Membres présents** : Marc TOURELLE, Patrick KOEBERLE, Delphine FOURCADE, Marie-Hélène HUCHET, Sylvie HAUF, Danielle DUREL, Isabelle DANSETTE, Louis-Georges THANNBERGER, Anne PICHON, Jean-Michel ARNOUX, Laurent HIBARRONDO

**Absents excusés et représentés** :

André BLUZE : pouvoir à Patrick KOEBERLE  
Armelle LUCAS de PESLOUAN : pouvoir à Delphine FOURCADE  
Christine HANQUEZ : pouvoir à Louis-Georges THANNBERGER  
Jean-Michel RAGUENES : pouvoir à Marc TOURELLE

**Absents excusés** :

Pauline LACLEF, Liliane MORELLEC

\*\*\*\*\*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi N°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

VU la loi d'orientation N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment son article L123-8 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2121-29 et L2121-31 ;

Après s'être assuré que le Receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et annulés et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et annulés en 2022, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont été prescrites ;

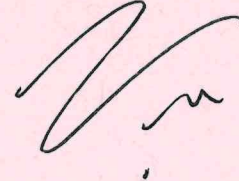
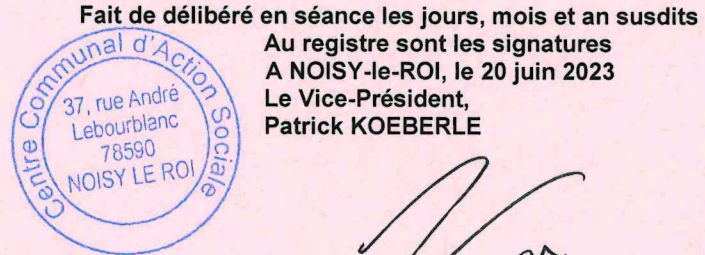
Considérant que le résultat de l'exercice 2022 du Compte administratif principal se solde par un excédent de 32 243.87 € et le résultat de clôture par un excédent global de 274 218.98 € (49 578.14€ en fonctionnement +224 640.84 € en investissement).

ENTENDU l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité,

1°) **APPROUVE** le compte de gestion du budget des Jardins de Noisy pour 2022 dressé par le Receveur municipal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelant ni observation, ni réserve de sa part.



Je soussigné, Marc TOURELLE, Président du C.C.A.S.  
Certifie le caractère exécutoire de la présente délibération  
Publiée le 21 juin 2023